

## Communiqué

Le ministère de l'Education informe que la reprise des cours dans les établissements éducatifs publics et privés se déroulera de manière progressive, comme suit :

- **Le lundi 24 janvier 2011** pour les élèves des classes préparatoires, des écoles primaires et de la quatrième année de l'enseignement secondaire (les élèves du baccalauréat) et **le mardi 25 janvier 2011** pour les élèves des collèges.

- **Le mercredi 26 janvier 2011** pour les élèves de la première année, de la deuxième année et de la troisième année de l'enseignement secondaire.

Conformément à la recommandation issue du premier conseil des ministres du Gouvernement d'Union Nationale relative à la mise en application par les ministres de l'Education et de l'Enseignement Supérieur de la décision de la rentrée scolaire et universitaire tout en veillant à adapter l'horaire administratif à l'horaire scolaire, le communiqué précise que le ministère a introduit quelques modifications provisoires sur l'organisation quotidienne du travail dans les établissements éducatifs.

Ainsi, les cours démarreront à **8h du matin** et se poursuivront jusqu'à **16h de l'après-midi** avec une pause d'une heure entre les séances de la matinée et celle de l'après midi.

Le ministère de l'Education appelle aussi à l'observation d'une minute de silence dans les salles de classe à la mémoire "des martyrs des douloureux évènements" survenus récemment en Tunisie et ce, au cours de la première séance des cours, à partir de **lundi 24 janvier jusqu'au mercredi 26 janvier** courant.